AIDE À L'APPRENTISSAGE ET À LA POURSUITE D'ÉTUDES

La MSA accompagne les familles durant les études de leurs enfants



2026/2027

Bonne nouvelle ! Si votre famille est bénéficiaire des prestations familiales en MSA, une aide allant jusqu'à 600 € peut vous être proposée pour votre ou vos enfant(s) actuellement en études supérieures, professionnelles ou en contrat d'apprentissage* !

Pour cela, le revenu brut global de l'avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025 de la famille, y compris les revenus de l'étudiant et de l'apprenti, doit être inférieur au plafond de l'allocation de rentrée scolaire, soit :

- **28 956 € pour 1 enfant**
- **35 638 € pour 2 enfants**
- **42 320 € pour 3 enfants**
- **+ 6 682 € par enfant supplémentaire**

Nom, prénom

Adresse

Numéro de sécurité sociale de l'allocataire _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ /

Nom, prénom de l'enfant

Votre enfant est
- ☐ En études supérieures
- ☐ En contrat d'apprentissage
- ☐ En études professionnelles

Si études supérieures :
Alternance : ☐ **Oui** ☐ **Non**

Date de naissance de votre enfant : _ _ / _ _ / _ _ _ _

Etablissement fréquenté

Diplôme préparé

Fait à : le : _ _ / _ _ / _ _ _ _

Signature :

Mention d'information :
Conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel vous concernant ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposez au traitement de vos données. Vous pouvez exercer vos droits en envoyant un mail au DPO (Délégué à la Protection des Données) de la Caisse à dpo.grprec@msa59-62.msa.fr ou envoyer votre courrier à l'attention du DPO - MSA Nord - Pas de Calais - CS 36500 - 59716 Lille cedex 9.

nord-pasdecalais.msa.fr

***conditions d'attribution au dos**

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION



Pour joindre l'action sanitaire et sociale de la MSA Nord-Pas de Calais :

- actionsociale@msa59-62.msa.fr
- 03.20.00.20.52 pour des questions administratives
- 03.20.00.21.68 pour joindre un travailleur social

L'AIDE AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

- Être né entre le 1er septembre 2001 et le 15 septembre 2008
- Être à la charge des parents (avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025)
- Avoir le baccalauréat et poursuivre des études supérieures
- La rémunération de l'étudiant en alternance doit être inférieure ou égale à 55% du Smic au moment de la rentrée

Montant de l'aide : 600 € versés en deux fois (300 € pour le 1er semestre, 300 € pour le 2nd semestre, à réception des pièces justificatives).

L'AIDE À L'APPRENTISSAGE

- Être né entre le 1er septembre 2001 et le 15 septembre 2008
- Avoir un contrat d'apprentissage
- Être à la charge des parents (avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025)
- Avoir une rémunération inférieure ou égale à 55% du Smic au moment de la rentrée

Montant de l'aide : 600 € versés en deux fois à réception du formulaire (300 € pour le 1er semestre, 300 € pour le 2nd semestre). Bonus de 100 € en cas de contrat d'apprentissage agricole, versé au 2nd semestre (cotisations de l'employeur versées à la MSA).

L'AIDE AUX ÉTUDES PROFESSIONNELLES

- Être né entre le 1er septembre 2001 et le 15 septembre 2008
- Poursuivre des études professionnelles (exemples d'études professionnelles : CAP, BEP, BAC Pro, etc.)
- Être à la charge des parents (avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025)
- Avoir une rémunération inférieure ou égale à 55% du Smic au moment de la rentrée

Montant de l'aide : versement unique de 250 € pour l'acquisition de matériel professionnel (malette, outillages, livre, etc.) sur facture.
Cette aide n'est pas cumulable avec les aides aux études supérieures et à l'apprentissage.

Imprimé à retourner avant le 31 décembre 2026 accompagné des pièces justificatives suivantes :

- Une copie de votre avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025
- Un certificat de scolarité
- Une copie du baccalauréat pour l'aide aux étudiants
- Une copie du contrat d'apprentissage si votre enfant est en apprentissage
- Une copie du contrat d'alternance si votre enfant est en alternance
- La facture d'acquisition de matériel professionnel si études professionnelles

Par courrier : MSA Nord-Pas de Calais - Développement Sanitaire et Social sur les Territoires
CS 36500 - 59716 Lille Cedex 9

Par mail : actionsociale@msa59-62.msa.fr

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore